



Nom commercial: Alcohol n-butylicus

Date de révision: 23.09.08

Numéro de la matière: 152100

Version: 1 / CH

Date d'impression: 23.09.08

01. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom commercial

Alcohol n-butylicus

Item-No. 15210000

Identification de la société/entreprise

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Numéro de 0041 (0)44 251 51 51

téléphone d'appel

d'urgence

02. Dangers possibles

Classification

Classification R10
Xn, R22
R67
Xi, R37/38-R41

Symboles de danger

Xn Nocif

Phrase(s) de risque

10 Inflammable.
22 Nocif en cas d'ingestion.
37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
41 Risque de lésions oculaires graves.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

03. Composition / information sur les composants

Composants dangereux

Butane-1-ol

No. CAS 71-36-3

No. EINECS 200-751-6

Concentration >= 50 %

Classification Xn, R22
Xi, R37/38-R41
R10
R67

04. Premiers secours

Indications générales

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit.. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais.. Eventuellement apport d'oxygène. Demander aussitôt l'avis du médecin.. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.



Nom commercial: Alcohol n-butylicus

Date de révision: 23.09.08

Numéro de la matière: 152100

Version: 1 / CH

Date d'impression: 23.09.08

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).. Assurer un traitement médical.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.. Administrer du charbon médicinal.. Assurer un traitement médical.

Avis aux médecins / Symptômes

Engourdissement, Vertiges, Nausées, Vomissements, État d'ivresse, Narcose, troubles cardio-vasculaires, troubles de système nerveux central

05. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

Oxyde de carbone (CO); Peut former mélanges de gaz et air qui deviennent explosifs.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Précautions individuelles**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

Méthodes de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".. Veiller à assurer une aération suffisante.

07. Manipulation et stockage**Manipulation****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).. Maintenir les récipients hermétiquement fermés.. Eviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Stockage**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.. Utiliser des récipients en polyéthylène ou en polypropylène.. Utiliser des récipients en acier ou en acier fin.



Nom commercial: Alcohol n-butylicus

Date de révision: 23.09.08

Numéro de la matière: 152100

Version: 1 / CH

Date d'impression: 23.09.08

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Valeurs limites d'exposition****Butane-1-ol**

Type	MAK			
Valeur	150	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	150	mg/m ³	50	ppm(V)
Limitation maximale	15 min			
Groupe du risque pendant la grossesse	C			

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Contrôle de l'exposition professionnelle**Protection respiratoire - Note**

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.; Anti-gaz de la classe A1.

Protection des mains

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

L'épaisseur du matériau 0.35 mm

La durée de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

L'épaisseur du matériau 0.5 mm

La durée de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM

L'épaisseur du matériau 0.4 mm

La durée de pénétration >= 8 h

Non adapté: gants épais

Non adaptés: gants en cuir

Non adapté: gants en caoutchouc

Non adapté: gants en PVC

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

09. Propriétés physiques et chimiques**Informations générales**

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	odeur d'alcool

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement



Nom commercial: Alcohol n-butylicus

Date de révision: 23.09.08

Numéro de la matière: 152100

Version: 1 / CH

Date d'impression: 23.09.08

Point d'éclair

Valeur	35	°C
Source	DIN 51755	

Point d'ébullition

Valeur	116	à	118	°C
méthode	DIN 51761			

Point de fusion

Valeur	-89	°C
méthode	DIN 51761	

Température d'inflammabilité

Valeur	340	°C
--------	-----	----

Limites des explosibilité

Limite d'explosivité, inférieure	1.5	à	11.3	%(V)
----------------------------------	-----	---	------	------

Pression de vapeur

Valeur	5.6	hPa
température	20	°C

Densité

Valeur	0.810	g/cm ³
température	20	°C
méthode	DIN 51757	

Viscosité**dynamique**

Valeur	2.95
méthode	DIN 51550

Hydrosolubilité

Valeur	77	g/l
température	20	°C

pH

Valeur	7	
Concentration/H ₂ O	70	g/l
température	20	°C

log Pow

log Pow	0.88
---------	------

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.. La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

10. Stabilité et réactivité**Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Matières à éviter

Réagit au contact des acides., Réagit au contact des agents d'oxydation., Réagit au contact des composés halogénés., Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène., Réagit au contact des métaux alcalins., Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

Autres données

Les vapeurs et le gaz peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

11. Informations toxicologiques**Toxicité aiguë / autres données**



Nom commercial: Alcohol n-butylicus

Date de révision: 23.09.08

Numéro de la matière: 152100

Version: 1 / CH

Date d'impression: 23.09.08

Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat		
DL 50		790	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Espèces	lapin		
DL 50		3400	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Espèces	rat		
CL 50	>	18	mg/l
Durée d'exposition		4	h

Effet irritant / caustique**Irritation aiguë de la peau**

Remarque	Irritant pour la peau et les muqueuses.
----------	---

Corrosion aiguë des yeux

Remarque	Le produit est irritant pour les yeux.
Remarque	risque de graves lésions oculaires.

sensibilisation

Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.
----------	---

Effets après une exposition répétée ou prolongée (subaigus, subchroniques, chroniques)**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée**

Remarque	Une absorption/exposition répétée peut provoquer des lésions du foie et des reins.
Remarque	Changement d'hémogramme possible.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement.

12. Informations écologiques**Toxicité pour les poissons**

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
CL50		1200	mg/l
Durée d'exposition		96	h

Toxicité pour les daphnies

Espèces	Daphnia magna		
CE50		1983	mg/l
Durée d'exposition		48	h

Toxicité pour les algues

CI50	>	500	mg/l
Durée d'exposition		72	h

Biodégradabilité

évaluation	Facilement biodégradable
------------	--------------------------

Evaluation of persistence and bioaccumulation potential

En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes non est possible.

Information supplémentaire sur l'écologie

Inoffensif pour organismes aquatique.. Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination



Nom commercial: Alcohol n-butylicus

Date de révision: 23.09.08

Numéro de la matière: 152100

Version: 1 / CH

Date d'impression: 23.09.08

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

No. ONU	1120
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Carte pour désignation du danger	3
Désignation de la marchandise	BUTANOLS
Sources de danger	Butane-1-ol

Transport maritime IMDG/GGVSee

No. ONU	1120
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Désignation de la marchandise	BUTANOLS
Sources de danger	Butan-1-ol

Transport aérien

No. ONU	1120
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Désignation de la marchandise	BUTANOLS
Sources de danger	Butan-1-ol

15. Informations réglementaires**Étiquetage selon les Directives CE**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Xn Nocif

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Butane-1-ol

Phrase(s) de risque

10	Inflammable.
22	Nocif en cas d'ingestion.
37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrase(s) S

7/9	Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
37/39	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Nom commercial: Alcohol n-butylicus

Date de révision: 23.09.08

Numéro de la matière: 152100

Version: 1 / CH

Date d'impression: 23.09.08

16. Autres données

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

10	Inflammable.
22	Nocif en cas d'ingestion.
37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.